



Plainte pour violences volontaires avec circonstances aggravantes

Par **Mesange**, le **20/10/2009** à **19:33**

Bonjour, Suite à une agression, j'ai déposé plainte auprès du commissariat pour violences volontaires avec circonstances aggravantes. Mon agresseur ayant plus de 2g d'alcool dans le sang. Deux mois après j'ai été convoqué au commissariat pour une confrontation avec mon agresseur. Celui ci ne s'est pas présenté à la convocation, et n'avait pas averti la police de son absence. Une nouvelle convocation aujourd'hui même au commissariat pour la confrontation (soit 5 mois après les faits, et 3 mois après la précédente), où mon agresseur ne s'est toujours pas présenté. Cette fois il a appelé 5 min avant l'heure de rendez vous la police, qui m'a averti une fois que j'étais dans leurs locaux. A savoir que je dois me rendre disponible à chaque fois, et que les faits se sont passés dans une autre ville que mon domicile. Il me faut donc assumer à chaque fois les frais d'essence, de péage et de parking. La police m'a indiqué à chaque reprise que c'était je cite "sa dernière chance et que la fois suivante ils prévenaient le parquet". Mais à chaque fois, on lui redonne une chance et le parquet n'est pas prévenu. On m'a redonné une convocation ce matin quand j'étais au commissariat, j'ai peur qu'il ne se présente pas de nouveau. D'autant plus que d'après la police, il a déjà un casier judiciaire à plusieurs lignes et n'est donc pas pressé d'être jugé... Ma question : qu'est ce que je peux faire ? Dois je saisir le procureur de la république directement par lettre recommandée ? C'est bien gentil de lui donner sa chance à chaque fois mais 1/il ne se présente pas à deux reprises à une convocation et 2/ moi je perds mon temps et mon argent à chaque fois. J'aimerais pouvoir faire accélérer les choses. Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **20/10/2009** à **22:48**

Bonjour,rnrnVous prenez un avocat et vous redéposez plainte directement au Parquet. Vous vous constituez partie-civile et cela obligera les gens à se démenter quitte à ce que le Procureur fasse appel à la Force Publique pour aller le chercher.

Par **Mesange**, le **21/10/2009** à **09:00**

Je vous remercie pour votre réponse.rnrnMon assurance va me fournir un avocat grâce à la garantie "défense et recours". Par contre je ne sais pas si celui ci peut m'aider dès à présent ou s'occupe juste du procès.rnrnJ'ai envoyé un courrier à mon assurance hier, pour leur demander si l'avocat qu'il me mette à disposition pouvait m'aider / me conseiller dès maintenant. J'attends leur réponse.